

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL DE QUARTIER ALLERAY / PROCESSION
DU 22 JUIN 2010**

Ordre du jour :

- 1 / Le Programme Local pour l'Habitat
- 2 / Les crèches

Étaient présents :

Collège des élus :

Louisa FERHAT, Adjointe au Maire du 15^e chargée des Conseils de quartier Alleray - Procession et Georges Brassens
Guy COUDERT, Délégué auprès de l'Adjointe chargée de la Culture, du Patrimoine et des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
Isabelle ROY, Conseillère d'Arrondissement.

Collège des habitants :

Marc DE LA ROCHEFORDIÈRE
Jacques AGAR
Gilles Mario VANGO
Alain MERCIER
Geneviève MERCIER
Philippe BISMUTH
Brigitte BODILIS

Invités :

Françoise MALASSIS, Adjointe au Maire du 15^e chargée de la Petite Enfance

Philippe BISMUTH présente un état des lieux concernant le nouveau Programme Local pour l'Habitat, établi pour 2011 / 2017. Il vise à mobiliser les logements vacants, à restaurer la mixité sociale et à améliorer les conditions de logement. Il est encadré par une délibération de la Ville de Paris de décembre 2009, et prévoit une consultation des Maires d'arrondissement. Les habitants sont également appelés à s'exprimer, notamment par le biais du Conseil de Quartier ou du Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement. L'objectif de la Mairie du 15^e arrondissement est de développer le logement social, notamment pour les classes moyennes, d'augmenter l'offre de grands appartements, et de veiller à ce que la répartition se fasse à raison d'un tiers pour chacune des trois catégories de logements. Aujourd'hui les PLUS (revenus intermédiaires) représentent 62 % des logements, contre 20 % de PLA-I (revenus les plus modestes) et 18 % de PLS (revenus de classe moyenne).

Depuis avril 2008, 1362 logements ont été agréés, portant le total dans l'arrondissement à 18961 logements sociaux. Les nouveaux logements correspondent à 40 % d'acquisition / réhabilitation, et à 36 % de construction. Le nombre de demandeurs a augmenté de 5,2 % dans le 15^e entre 2001 et 2008, contre 15% à Paris. Le nombre de demandeurs en 2009 était de 7220. 268 logements ont été attribués par la Mairie de Paris, 169 par la Préfecture de Paris, et 150 par la Mairie du 15^e. Par ailleurs, l'arrondissement compte 402 places d'hébergement d'urgence, 195 d'hébergement et de réinsertion sociale, 75 en résidences sociales et 26 en maison relais, ainsi que 634 places en foyers de travailleurs migrants, 206 en résidences étudiantes, 375 en foyers de jeunes travailleurs, 468 en structures d'hébergements pour personnes âgées dépendantes, et 215 en hébergement pour personnes handicapées. S'ajoutent à cette offre 47 hôtels meublés dans le 15^e, qui permettent également d'accueillir les familles démunies.

Louisa FERHAT propose au Conseil de Quartier de s'intéresser plus précisément à ce sujet, à l'échelle du quartier.

Françoise MALASSIS aborde le sujet de la petite enfance dans l'arrondissement, qui concerne les enfants de 0 à 3 ans. Les dispositifs d'accueil comportent les crèches, les assistantes maternelles, la garde libérale, partagée. Une crèche collective fait intervenir des professionnelles de la petite enfance, des médecins et psychologues. Deux personnes sont chargées de coordonner l'activité des crèches sur l'arrondissement. L'inscription est réservée aux parents en activité qui habitent l'arrondissement, se fait à la Mairie au sixième mois de grossesse, et doit être confirmée 2 mois après la naissance. Une commission d'attribution des places en crèches a été créée par le Maire du 15^e, elle est composée de directrices de crèches, d'une coordinatrice, d'une assistante sociale, de 5 élus des différentes formations politiques. Elle se réunit 2 fois dans l'année, en mai et en septembre. Une liste d'attente est établie. Les établissements et admissions reflètent la mixité sociale de l'arrondissement. En novembre toutes les places restantes sont attribuées. Un berceau coûte 90 € par jour à la collectivité.

Le montant de la participation financière des parents est fixé par une délibération du Conseil de Paris, et correspond à 12 % des revenus du ménage (pour un enfant). Les crèches collectives, municipales et associatives, sont identiques, si ce n'est que dans une crèche municipale le personnel est nommé par la Ville de Paris, tandis que dans le second cas il l'est par l'association, qui perçoit des subventions de la Ville.

L'arrondissement compte 34 crèches municipales ou associatives, 4 crèches familiales qui proposent des assistantes maternelles (c'est dans ce cas la crèche et non le parent qui est employeur : les assistantes sont formées, agréées, et accueillent au maximum 3 enfants), une crèche parentale (les parents participent à l'activité administrative et logistique de la crèche, et le directeur est lui-même un parent), un jardin d'enfants (qui remplace l'école

maternelle pour des enfants de 3 à 6 ans, mais qui propose seulement 60 places), et 22 haltes garderies (qui doivent accueillir des enfants à temps partiel, pour des parents qui ne travaillent pas et qui doivent les confier ponctuellement, mais souvent elles suppléent au manque de places et accueillent des enfants à plein temps).

Une nouvelle crèche est présente au sein du Ministère des Affaires Etrangères, à la demande du Maire du 15^e arrondissement. Seules 20 % des demandes peuvent être satisfaites dans l'arrondissement, sur 2395 places de crèche en tout. Plusieurs nouveaux établissements sont prévus. Le Maire du 15^e a demandé un effort particulier au Maire de Paris. Des crèches ouvriront au 218 rue de la Croix Nivert, 37 rue Falguière, et à l'angle Frémicourt / Grenelle. Une crèche familiale ouvrira également rue Castagnary. A l'angle Javel / Lourmel ouvrira une crèche gérée par l'association Trotte Lapin, qui associe des enfants handicapés et valides.

Le Maire du 15^e a également mis en place un Conseil des parents, à titre expérimental sur la moitié de l'arrondissement. Il sera effectif à la rentrée et un comité de suivi sera mis en place. Les parents pourront y faire des propositions pour l'aménagement ou l'animation des crèches. Des fêtes des familles, bourses aux vêtements, jouets et articles de puériculture, sont également organisées à la Mairie. Le budget de la Mairie du 15^e ne permet que de participer au financement des fluides (eau, électricité, etc.). Tout le reste (implantation d'un établissement et recrutement de personnel) est centralisé au niveau de la Mairie de Paris.

Pour répondre aux questions, Françoise MALASSIS indique qu'une pré-commission d'attribution est organisée par les directrices avec la coordinatrice et les médecins. La priorité est donnée aux familles en difficulté, mais tout le monde y a droit, et il n'y a pas de limitation de revenu. Certains enfants sont imposés par les médecins PMI, qui ont rencontré des personnes en grande difficulté.

Certaines crèches ferment pour travaux durant les vacances. La crèche Alleray sera fermée pour une année complète, en raison de travaux de remise aux normes, et sera reprise par l'association ABC Puériculture. Les enfants seront temporairement pris en charge dans des crèches aux alentours (Vaugirard, Général Beuret et Convention pour Alleray, et Morillons et la Plaine pour Santos-Dumont qui ferme également cet été).

La nouvelle crèche sur le terrain de l'ancienne école d'architecture proposera 35 places, qui ne permettront pas d'absorber la demande sur cette partie du quartier Necker, car il n'y a aucune crèche entre Lowendal et Pasteur / Montparnasse.

En matière de personnel la Mairie du 15^e n'a aucun pouvoir et ne peut donc recruter. L'établissement ouvert en 2010 rue de la Convention, n'accueille actuellement que la moitié des enfants qu'il pourrait accueillir, faute de personnel. Les directrices sont souvent obligées de demander aux parents de ne pas amener leurs enfants en raison des congés maladie et maternité (ces derniers ne sont pas remplacés). Le recrutement des puéricultrices s'effectue par l'Institut de la Puériculture. Elles doivent effectuer un an dans une crèche parisienne, mais se rapprochent ensuite de leur domicile. Le Maire du 15^e a donc souhaité qu'elles soient prioritaires pour l'obtention de logements sociaux dans l'arrondissement.

Isabelle ROY estime que la Mairie de Paris veille à installer des équipements collectifs pour accompagner les logements sociaux, notamment en ce qui concerne les logements de Bouicaut et du 141 rue de la Convention, qui sont accompagnés de crèches. Le logement social est une priorité de la Mairie de Paris, qui souhaite atteindre l'objectif de 20% de logement social pour 2014. Cela implique 40000 logements supplémentaires. Trois quarts des demandeurs de logements sociaux sont dans la plus grande précarité. Ont été créées durant la première mandature de Bertrand DELANOÉ 6000 places de crèche sur Paris.

L'objectif est d'en créer 4500 durant la seconde. Le nombre de places créées a doublé entre les mandatures de 1995-2001 et de 2001-2008. Un Conseil des parents existait déjà dans d'autres arrondissements, et a été souhaité également dans le 15^e par les élus de gauche.

Françoise MALASSIS précise que cette augmentation du nombre de places créées concerne Paris et non le 15^e. Certains arrondissements peuvent répondre à 80 % des besoins en crèche, contre 20 % dans le 15^e, qui est un arrondissement aujourd'hui plus familial. Le nombre de places en crèche dans le 15^e à l'arrivée de Bertrand DELANOÉ était de 1894, il est aujourd'hui de 2395. Le nombre d'équipements n'a pas augmenté aussi rapidement que le nombre de familles. Les classes maternelles accueillent parfois 35 élèves. Il manque dans l'arrondissement une école complète et un collège. De plus 85 % des femmes du 15^e sont en activité professionnelle, et ont besoin de faire garder leurs enfants. Aujourd'hui les familles quittent à nouveau le 15^e faute de solutions.

Louisa FERHAT souhaiterait que l'Hôtel de Ville communique le pourcentage exact de logements sociaux dans les quartiers Allera / Procession et Georges Brassens. Elle regrette la concentration de logements sociaux sans mixité, qui engendre des phénomènes négatifs conduisant au racisme. Elle habite dans ces logements et souhaite que la mixité soit préservée. Plus d'équipements collectifs sont nécessaires pour accompagner les nouveaux logements sociaux. Il ne faut pas saturer le 15^e pour atteindre l'objectif des 20%, mais plutôt répartir l'effort également sur les autres arrondissements. Les locaux des Ponts et Chaussées dans le quartier Brassens pourraient être transformés en crèche plutôt que d'y installer encore des logements sociaux.

Alain MERCIER, conseiller de quartier, et **Mme GOSSOT**, habitante de la rue Bague, abondent dans ce sens. Des équipements publics sont nécessaires pour accueillir les habitants de ces logements, notamment les jeunes.

Isabelle ROY indique que la Mairie de Paris prévoit des crèches pour accompagner les logements sociaux, et a fait un effort en ce qui concerne les équipements publics notamment au sein des Périchaux. Elle cite un terrain de sport pour jeunes ados, et des jardins partagés.

Philippe BISMUTH estime que le manque de places en crèches est lié au contraire à une absence de prévision. Il est regrettable d'aggraver encore la situation.

Louisa FERHAT répond que ce petit terrain de basket est insuffisant pour le nombre de logements concernés. Dans le quartier Georges Brassens, il a fallu que ce soit le CQ qui décide de créer et de financer un terrain multisports, pour combler l'absence d'équipements. De même, le Conseil de Quartier Allera / Procession a financé des jeux pour enfants dans le square du même nom, pour un budget de 35000 €, cumulé sur plusieurs années.

Guy COUDERT estime qu'il est absurde de s'obstiner à atteindre un objectif d'accroissement du nombre de logements sociaux ; il faut en revanche intégrer à la politique du logement un objectif de rattrapage en termes d'équipements publics, équipements sans lesquels tout développement du logement social demeurerait vain.

Françoise MALASSIS indique que le nombre d'assistantes maternelles dans 15^e fluctue énormément. Ce métier n'est pas assez valorisé alors que ce sont des professionnelles, à ne pas confondre avec les « nounous » que l'on voit dans les squares. S'il y avait plus de candidates, la capacité d'accueil des crèches familiales serait supérieure. Elle ne compte pas les assistantes maternelles libérales dans ses statistiques, car ce sont alors les parents qui sont employeurs directs.

Pour répondre à une question de Jacques AGAR, elle indique qu'il n'y a pas de différenciation selon le sexe des candidats. Le 15^e compte deux directeurs et quelques puériculteurs. La porte est ouverte mais il n'y a pas nécessairement de volontaires.

Puisque la crèche Allera y sera fermée pour un an, **Mme POLIANSKI**, habitante de la rue d'Allera y, se demande quelle sera sa capacité future, et pourquoi l'environnement de la crèche n'a pas été réétudié. La rue se transforme, avec l'installation de beaucoup de logements sociaux, les riverains ne sont pas pris en compte.

Françoise MALASSIS répond que la capacité d'accueil passera d'environ 45 places à 70 places, avec l'extension sur l'arrière du bâtiment et l'ancien logement de la direction. Le passage d'entrée est certes long mais le projet est validé par les commissions de sécurité, qui sont très attentives.

Une habitante indique que le temps d'attente pour le bus 95 est souvent de 20 minutes le soir, alors que d'autres bus passent très fréquemment.

Louisa FERHAT va demander une intervention du Maire à ce sujet.

Marie-Christine DUMESNIL estime que le trafic du 39 s'est amélioré grâce à l'action de la Mairie. Le trajet du bus 95 est trop long, il est impossible de réguler le trafic pour avoir une fréquence constante.

Pour répondre à une question sur l'utilisation du bâtiment des bains douches, **Guy COUDERT** indique que selon les informations dont il dispose, leur fréquentation n'est pas à la baisse : en effet, tout le monde ne dispose pas du confort de base à son domicile.

Une employée de crèche, depuis 19 ans, estime que les conditions de travail empirent. Une collègue enceinte travaille une heure de moins par semaine, il y a trop d'enfants à gérer pour le personnel présent, mais le problème est ignoré. Un accident finira par se produire. Si seules deux personnes sont présentes, lorsque un enfant doit être changé celle qui continue de surveiller les autres enfants se retrouve seule, et ne peut tous les voir en même temps. Elle relève 5 arrêts maladie en moyenne par semaine. Elle est souvent seule pour ouvrir la crèche.

Françoise MALASSIS indique que les directrices de crèche et la Mairie du 15^e arrondissement réclament à la Mairie de Paris une équipe tournante de remplaçantes. Pour pallier le manque de places il avait été demandé aux directrices d'accepter 10% d'enfants en plus sous prétexte que tous les enfants ne seraient pas présents à la fois, mais elle considère que cela représente un risque. Et les absences du personnel ne sont pas prises en compte. C'est un métier pénible et stressant qu'elle admire. Elle précise qu'une auxiliaire de puériculture porte 800 kg par jour en moyenne.

Elle estime que le manque de personnel résulte des 35 heures. Elles ont été imposées mais il n'y a pas eu assez de recrutements pour compenser.